



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°37 REUNION DU CABINET DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 16 novembre 2022 à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé, une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Le conseiller à la planification et à la prospective, en mission hors du pays, n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 09 novembre 2022 ;
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 09 novembre 2022 ;
3. Examen des termes de référence pour la mise en place d'une base de données économiques et sociales ;
4. Traitement des décisions du cabinet exécutées partiellement ou non exécutées ;
5. Examen de la note relative à la désignation des participants aux missions de terrain ;
6. Divers.



3. Examen des termes de référence pour la mise en place d'une base des données économiques et sociales de la Task-Force.

Le RPPR a fait démarrer la réunion de ce jour par le traitement du point 3 relatif aux termes de référence pour la mise en place d'une base des données économiques et sociales de la Task-Force. Ce point a été examiné en présence du Secrétaire permanent de la Task-Force qu'assistaient messieurs **KIZENZE Charles**, chef du cabinet et **KAYA-KAYA Maurice Kombin**, chargé d'études.

A l'invitation du RPPR, le Secrétaire permanent a présenté le dossier des termes de référence en mettant l'accent sur le contexte (international et national) et la nécessité pour la Task-Force de disposer d'une base des données économiques et sociales comme outil dans l'accomplissement de sa mission. Avec l'autorisation du RPPR, il a passé la parole au chargé d'études KAYA-KAYA. L'intervention du chargé d'études a porté notamment sur :

- la description et les objectifs de la base des données ;
- les fonctionnalités et les modalités de mise en place du projet.

Au terme des échanges qui ont suivi l'exposé du chargé d'études, le RPPR a instruit de réécrire les termes de référence en y mentionnant entre autres :

- les résultats attendus, au regard des objectifs visés ;
- le calendrier indicatif des opérations de mise en place de la base des données;
- le budget pour l'ensemble des opérations.

Le RPPR a demandé que le document soit réécrit de sorte à permettre l'examen de la version corrigée à la prochaine réunion hebdomadaire du cabinet.

A l'issue du traitement de ce point et du retrait du Secrétaire permanent avec ses deux (2) collaborateurs, la réunion s'est poursuivie suivant l'ordre du jour initial, adopté sans amendement.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 09 novembre 2022.

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 09 novembre 2022 a été adopté moyennant des amendements de forme et de fond du RPPR.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 09 novembre 2022.

Le directeur du cabinet a rendu compte de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 09 novembre 2022, après un appel de celles-ci.

A. Rappel des décisions

A.1. Travailler à l'élaboration des critères d'appréciation de la performance des organes de pilotage et d'exécution du PND 2022-2026 et de la mesure des effets positifs et négatifs induits par sa mise en œuvre.

A.2. Finaliser la liste des programmes et projets à évaluer en vue de sa transmission pour information au Premier ministre, au ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République et aux ministres concernés.

A.3. Produire une note sur la qualité et le nombre des acteurs de l'évaluation sur le terrain.

A.4. Réécrire la note du traitement des décisions antérieures du cabinet, exécutées partiellement ou non exécutées.

B. Exécution des décisions

B1. La réflexion individuelle des conseillers se poursuit.

Le conseiller aux évaluations financières a déposé une note sur le sujet. Elle sera examinée prochainement en réunion du cabinet en même temps que les autres (notes) encore attendues.

B.2. La liste définitive des programmes et projets à évaluer a été élaborée et transmise au Premier ministre ainsi qu'au ministre d'Etat,

directeur du cabinet du Président de la République. Les ministres concernés la recevront ultérieurement.

B.3. Une note sur la désignation des acteurs des missions d'évaluation est en examen à la faveur de la réunion de ce 16 novembre 2022.

B.4. La note relative au traitement des décisions antérieures du cabinet, partiellement et non exécutées, est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 16 novembre 2022.

4. Traitement des décisions du cabinet exécutées partiellement ou non exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a été invité à présenter le dossier portant sur les décisions du cabinet exécutées partiellement ou non exécutées.

Après cette présentation, le RPPR a procédé à la correction du document dans sa forme.

Il a conduit l'examen du dossier, en passant en revue chaque décision. Il en a résulté que les décisions partiellement exécutées le sont toutes complètement désormais. Celles, jusqu'ici non exécutées, sont toutes en voie de l'être entièrement, grâce aux nouvelles actions retenues et à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 14 heures.

Fait à Brazzaville, le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

